



CROS
GRAND EST

CROS Grand Est **Assemblée Générale**

Samedi 13 avril 2019
Maison Régionale des Sports | Tomblaine

CROS



CROS
GRAND EST

SOMMAIRE

02

RAPPORT ADMINISTRATIF

M. Christian RICHETON | Secrétaire Général

06

RAPPORT DES PÔLES

- Politiques publiques et haut-niveau : M. Lionel OLLINGER | Vice-Président
- Éducation et citoyenneté : Mme Catherine SCHUBNEL | Vice-Présidente
- Sport-santé, bien-être : M. Yves EHRMANN | Vice-Président
- Formation et professionnalisation : M. Bernard SIMONIN | Vice-Président

19

RAPPORT FINANCIER

M. Jacques MERLE | Trésorier Général Adjoint

21

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Thierry FRANÇOIS

25

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

RAPPORT ADMINISTRATIF

PAR CHRISTIAN RICHTON | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Durant les deux dernières années, un comité de coordination a su et a réussi, à force de diplomatie et de sagesse, à poser les bases de ce nouvel édifice qu'il nous était imposé de construire : le COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF GRAND EST (CROS GE).

Le 7 avril 2018, ici même, vous avez été les acteurs de son acte fondateur lors de notre assemblée générale électorale au cours de laquelle fut approuvé, à la quasi-unanimité, le seul projet sportif présenté, celui fédérateur, présenté par le Président HAAS-BECKER, en même temps qu'était élu le bureau exécutif complété par les membres du conseil d'administration.

En conséquence, dans les semaines qui suivirent les réunions de bureau et de conseil d'administration, se sont succédées à un bon rythme pour permettre rapidement de désigner les différents responsables des commissions à l'intérieur des pôles.



STRUCTURATION DU CROS GRAND EST

De nombreux titulaires n'étant plus là, il a été nécessaire de procéder à la désignation de vos représentants dans différents organismes comme les CREPS, le CNDS, les organismes de formations, etc.

Tout comme était mise en place et réunie la commission des présidents de CDOS.

Le site internet reconfiguré semble vous donner satisfaction mais Émilie, présente ce jour et qui le pilote, peut recueillir vos observations.

Donc s'est engagée rapidement une phase de réunions consacrées à beaucoup de décisions d'ordre organisationnel obligatoire afin de pouvoir passer vraiment à la mise en marche de notre politique de développement en adéquation avec le projet sportif.

Mais nous avons aussi profité d'en faire un état des lieux pour procéder à une phase d'évaluation des pratiques locales intéressantes développées dans certains territoires afin d'envisager leur déploiement à l'échelle de notre région.

Les vice-présidents en charge des pôles spécifiques vous en parlerons mieux que moi.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



Puis rapidement est apparue la nécessité réglementaire de réunir une assemblée générale extraordinaire pour valider un nouveau mode de calcul de nos cotisations et faire approuver le budget prévisionnel.

Vous êtes donc revenus dans cette enceinte le 8 décembre pour étudier la proposition du conseil d'administration d'un nouveau mode de calcul de nos cotisations.

Pour mémoire ce projet a pour finalité de faire progresser durant cette mandature notre niveau d'autofinancement. Décision qui découle des préconisations de notre projet sportif développé lors de l'assemblée générale constitutive.

Votre approbation à 95.4% de cette mesure a montré que vous aviez effectivement compris la démarche. Nous sommes conscients que l'on ne peut demander des applaudissements quand on sollicite un peu plus les finances (je suis par ailleurs trésorier de ma ligue) mais l'essentiel était de saisir la solidarité voulue à l'égard des structures les plus modestes. Le Président a raison quand il nous dit que la science de la cotisation est une science difficile.

Dans la foulée, le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité.

NOUVELLE ORGANISATION INTERNE

La seconde partie de mon propos concerne la vie interne du CROSGE et de la situation de son personnel.

Dans un premier temps, vous êtes pour beaucoup des utilisateurs de cette belle et pratique maison, donc vous savez maintenant qu'elle est entièrement sous la responsabilité de son propriétaire, la Région, et administrativement gérée par son directeur, Bertrand PHILBERT.

Le CROS GE est concerné par la co-animation de ce site avec la Région dont une convention doit préciser les contours.

Sur ce point, il est intéressant de noter que la Région a mis en place un comité des partenaires en faisant appel à des candidats dans les ligues utilisatrices. Ce comité s'est déjà réuni une fois et le sera à nouveau le 25 avril. Un comité Région/CROS GE s'est aussi réuni très récemment.

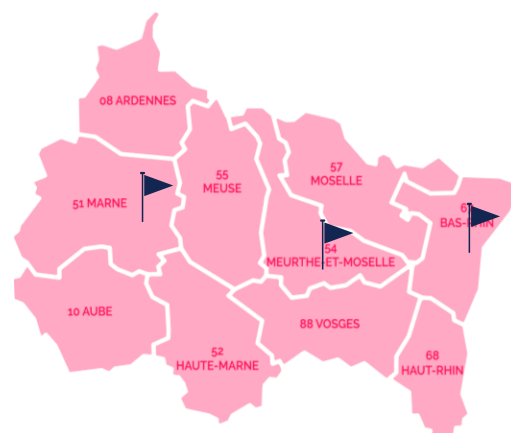
Concernant le personnel, je pense que mes propos auront plus de résonance auprès des responsables des ligues qui ont vécu et subi des fusions ayant nécessité des ajustements souvent compliqués en ce domaine, mais vous avez déjà pour la plupart deux années d'exercice donc du recul. Votre CROS GE juste un an.

Nous avons un siège à Tomblaine (8 salariés dont 2 chargés de l'accueil en instance de reprise par la Région) avec un directeur Lionel DUÈDE, que vous connaissez tous maintenant et une antenne à la maison des sports de Strasbourg (2 salariés) propriété du département du Bas-Rhin et une antenne à Châlons-en-Champagne (3 salariés) dont nous sommes propriétaires des locaux dans une petite copropriété. Donc le cadre des conditions de travail et des locaux sont, en ce que j'ai constaté, plus que satisfaisants.

UNE COMPLÉMENTARITÉ DES MISSIONS SUR UN VASTE TERRITOIRE

Dans un premier temps, et en accord avec le Président, j'ai reçu avec le Directeur, chaque salarié sur son lieu de travail pour évoquer ses missions actuelles, son volume de travail, et voir comment il envisageait de se projeter éventuellement dans d'autres activités que la taille de la Région et les nouvelles missions allaient forcément générer.

Rapidement, il est apparu évident que l'aire géographique d'activité de notre CROSGE avec des perspectives de déplacement très importantes est la principale source de crainte, voire de réticence d'une grande partie des salariés, pour la plupart spécialisé localement dans un domaine précis et n'étant pas dans des habitudes de travail substituables.



Conséquence de la création d'une nouvelle structure, il y a eu relecture des contrats de travail et élaboration de fiches de postes et de leurs avenants, cela est presque finalisé.

A la suite de quoi, le Président a réuni l'ensemble du personnel à Tomblaine le 5 novembre pour un échange direct avec les intéressés.

Puis les obligations réglementaires ont nécessité la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il vient de se finir après un déplacement sur site auprès de chaque salarié, reste à le formaliser pour donner suite aux remarques de chacun.

VERS UNE UNIFORMITÉ DES PRATIQUES

Le prochain dossier est l'élection des représentants du personnel. Un calendrier est établi et devrait aboutir en juin prochain à la création d'un comité social et économique.

Après toute une période de consultations, un accord avec la mutuelle ACORIS a été signé sous forme de partenariat avec le CROS GE.

Bien que non obligatoire, un règlement intérieur a été rédigé et validé. Après divers retours du personnel, il a été envoyé à l'Inspection du Travail pour entrer en vigueur après avis ou non réponse.

Ce document est important car il est nécessaire d'unifier les pratiques pour tous et non pas au cas par cas et site par site, avec un seul référent, le directeur, le Président et/ou son représentant.

Ce document prévoit par exemple les possibilités de travail à domicile, les modalités de déplacement, et ponctuellement ouvre la voie à des notes de service pour préciser une directive.

Mais il ne faut pas se cacher que le chemin va rester long pour mettre en adéquation les compétences qui vont se révéler plus prenantes voir différentes du présent et le personnel actuel ou futur. Il est évident que des ajustements seront à prévoir.



UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE

Après une année de cette mission, bien nouvelle pour moi, je remercie le Président et mes collègues du bureau et du conseil de leur bienveillance.

Présidant la commission du personnel, donc souvent au contact de Lionel, notre Directeur, je tiens devant vous à témoigner de son efficacité dans un contexte d'équilibriste entre demandes du personnel et mise en œuvre de la politique définie par le conseil, le tout dans une disponibilité sans faille, notamment dans les horaires, Lionel répond toujours présent, on a peut-être tendance à en abuser !

J'associerai le responsable juridique, David, qui développe les mêmes qualités et dont je sais que vous sollicitez et appréciez les conseils j'y ajouterai pour lui sa patience à me faire comprendre la poésie du code du travail et des diverses réglementations à observer.



RAPPORT DES PÔLES

POLITIQUES PUBLIQUES ET HAUT NIVEAU PAR LIONEL OLLINGER | VICE-PRÉSIDENT



Le « pôle des politiques publiques et haut niveau », comme son nom l'indique, est en charge des missions institutionnelles du CROS, à savoir la représentation du mouvement sportif d'une part et la performance et l'excellence d'autre part.

Dans un premier temps, en concertation avec le Président, nous avons proposé la nomination des responsables du CROS dans les instances où nous siégeons, à savoir :

=> 5 titulaires et suppléants qui forment, en plus du Président membre de droit, la représentation du mouvement sportif à la commission territoriale du CNDS.

Nous avons eu soin d'une représentation harmonieuse et équitable des territoires qui composent la nouvelle grande région. Il faudra bientôt remettre l'ouvrage sur le métier, lorsque l'agence nationale du sport aura été créée et que nous connaîtrons sa déclinaison territoriale.

REPRÉSENTATION DU CROS DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES

Nous avons également proposé au conseil d'administration, la nomination de nos représentants dans les conseils d'administration des trois CREPS du Grand Est, à savoir celui de Strasbourg, celui de Nancy et celui de Reims. Nous sommes ainsi étroitement associés aux nouvelles missions de ces établissements dans le cadre de leur ossature sous l'égide du Conseil régional.

Nous avons également proposé la nomination des représentants du mouvement sportif à la commission des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, compétente pour l'attribution des médailles de Bronze, étant rappelé que les échelons Argent et Or sont de la compétence ministérielle.

Subsidiairement, on peut se poser la question de l'utilité d'une commission régionale pour la médaille de bronze, l'échelon départemental étant plus pertinent, car plus proximal.

Nous avons aussi proposé à désignation par le conseil d'administration de nos représentants dans les organisations transfrontalières où nous travaillons avec nos collègues Suisses, Allemands, Luxembourgeois et Belges, notamment au Groupe Sport de la Conférence du Rhin Supérieur et à l'Eurosport pool. Dans la seule région de France ayant quatre frontières, nous attachons un grand intérêt au partenariat avec nos voisins, source d'échanges et de coopération fructueux.

A ce titre, l'Eurosport pool ayant obtenu officiellement le statut de représentant du sport dans la « Grande Région », son conseil d'administration dans lequel siègera notre Directeur Lionel DUËDE, pourra être un relais intéressant de nos actions futures.

Enfin, citons notre représentation à l'Association pour le Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation (APMSA), gestionnaire du centre de formation des apprentis que nous avons créée il y a 10 ans avec le CRAJEP.

COMMISSIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

Les missions de notre pôle s'exercent au sein de cinq commissions et d'un groupe de travail :

- Commission « performance, excellence et haut niveau »
- Commission « manifestations et événements »
- Commission « labellisation des villes sportives »
- Commission « information et communication »
- Commission « sports de nature »
- Groupe de travail « conjoncture, évaluation et prospective »



La commission performance, excellence et haut niveau, sous la signature du Président, a proposé à la Région Grand Est la constitution d'un groupe de travail sport tel qu'il existait naguère dans l'ancienne Région Alsace. En effet, si nous avons apprécié d'avoir été associés aux auditions des ligues en vue de leur conventionnement avec la Région Grand Est jusqu'aux prochains Jeux Olympiques, nous serons heureux d'apporter notre expertise pour la suite. En effet, nous pensons pouvoir travailler aux côtés du financeur public qu'est la Région sur les aides accordées aux athlètes de haut niveau, aux équipes, aux manifestations, aux équipements.

Trois commissions ont été particulièrement actives : celle des **manifestations et événements**, celle de la labellisation des villes sportives et celle des sports de nature.

En collaboration avec la Région, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le CREPS de Reims, les autorités municipales et départementales, nous avons organisés, dans le cadre de la foire de Châlons-en-Champagne, une conférence le 7 septembre 2018 sur le thème : « **Paris 2024, une opportunité pour les Territoires** ». Cette conférence a été couronnée de succès, avec la participation appréciée de Thierry REY du comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.





Toujours en collaboration avec la Région Grand Est et la Direction de la Maison Régionale des Sports, la conférence du 27 novembre 2018 sur le thème « **Comment le sport peut-il contribuer à la résilience ?** » a également bénéficié d'une audience attentive et participative.

Tout récemment, le 19 mars 2019, Gilles ERB, docteur en Sciences du Sport et ancien Directeur de la Faculté des Sports de l'Université de STRASBOURG, nous a tenu en haleine sur le sujet de sa thèse, à savoir **la place du marketing dans le sport associatif**. C'était, assurément, une conférence bien ciblée, en cette période de révision du modèle sportif français et de son financement.



La commission de labellisation des communes et villes sportives a procédé au renouvellement du label de l'ancien CROS Champagne-Ardenne aux villes de Bazeilles, Fumay et Courcy.

Cette belle expérience, une originalité de notre mouvement sportif, a été étendue à l'ensemble de la Région Grand Est.

Un appel à projet vient d'être lancé aux communes de moins de 20.000 habitants de tout le Grand Est, se singularisant par leur politique dynamique en faveur du sport et de son développement. Plusieurs contacts se sont établis dès le lancement de cette opération que nous conduisons en étroite coopération avec les CDOS.



Enfin, **la commission des sports de nature**, très active, est fortement engagée dans cette thématique. Un jeune collaborateur a d'ailleurs été engagé dans le cadre du service civique pour étoffer le service.

La commission est chargée notamment, par convention, du recensement et du ciblage de l'événementiel sportif dans le Massif des Vosges qui compte sur son territoire cinq départements du Grand Est. Les partenaires essentiels sont : le Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges et la Région Grand Est. C'est important pour notre CROS, car les sports de nature sont en plein développement et terre de mission pour la canalisation des pratiques vers la société sportive organisée.

CULTIVONS LES SPORTS DE NATURE SUR NOTRE TERRITOIRE

D'ailleurs, les sports de nature sont fortement identifiés par le **Schéma Régional de Développement du Sport** auquel nous avons activement participé. Il flèche notamment l'événementiel sportif du Grand Est sur une action forte ou des actions fortes dans la thématique des sports de nature à la pratique desquels notre région offre une géographie généreuse.

Au plan des manifestations en coopération avec la Région, le Commissariat pour le Développement du Massif des Vosges, citons :

- Le **séminaire des sports de nature** du 15 novembre 2018. Il s'agissait de sensibiliser les jeunes sportifs aux pratiques écoresponsables pour le respect de l'environnement à l'occasion des manifestations de sports de nature.
- La conférence de presse le 23 juin 2018. Il s'agissait du lancement de **l'appel à projet du Massif des Vosges** doté de 180.000 €. Le CROS Grand Est est tête de réseau dans ce projet.



INTERRÉGION NORD EST

Enfin, dans le cadre du débat national décentralisé sur la nouvelle gouvernance du sport, nous avons eu le privilège d'accueillir le 24 novembre 2018, l'Inter Région Nord-Est du CNOSF. Le débat a été particulièrement animé, notamment sur les solutions de financement du sport qui succéderont au défunt CNDS.



RAPPORT DES PÔLES

ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ
PAR CATHERINE SCHUBNEL | VICE-PRÉSIDENTE

Le Pôle est composé de deux commissions et d'un groupe de travail :

- commission « Sport Scolaire et Universitaire » ;
- commission « Éthique et Différences dans le sport » ;
- groupe de travail « Jeux Régionaux des Jeunes ».

Il s'est réuni à trois reprises depuis sa mise place et a avancé sur les thématiques suivantes :

- Activités Physiques et Sportives (APS) en milieu carcéral
- Sport Scolaire et Universitaire (SSU)
- Jeux Régionaux des Jeunes (JRJ)



1| APS EN MILIEU CARCÉRAL

Ce groupe de travail conduit par Michel LEQUEUX poursuit et étend l'action qui était précédemment pilotée par le CROS Champagne-Ardenne avec une convention avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) Centre Est-Dijon.

En 2018, le CROS Grand Est a poursuivi les engagements pris jusqu'alors par le CROS CA en signant des conventions avec cinq établissements pénitentiaires champardennais et cinq structures sportives :

Établissements pénitentiaires	Structures sportives
Maison d'Arrêt de Reims (51)	Reims Champagne Basket
Maison d'Arrêt de Châlons-en-Champagne (51)	Comité Marne de Tennis de Table
Maison d'Arrêt de Charleville-Mézières (08)	Association Profession Sport et Culture Ardennes
Maison d'Arrêt de Troyes (10)	Société Nautique Troyenne
Maison Centrale de Clairvaux (10)	Association Profession Sport Aube (APASSE 10)



646 heures de pratiques sportives ont ainsi été réalisées au sein de ces établissements pénitentiaires grâce notamment au CROS Grand Est qui a financé plus de **18 000 € d'activités** à destination d'environ **1 800 détenus**.

L'interlocuteur du CROS est désormais **la DISP Strasbourg Grand Est** dont la volonté est que le CROS soit le guichet unique sur l'ensemble de la région Grand Est pour piloter le développement des APS en milieu carcéral.

2 | SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Le CROS a été sollicité par de nombreux établissements scolaires afin de les **accompagner dans l'organisation de journées ou semaines olympiques**. Le CROS les a guidés dans leur démarche en leur transmettant notamment de nombreux supports de présentation et pédagogiques en plus de faire le lien avec certaines structures sportives.

La commission « Sport Scolaire et Universitaire » a également souhaité renforcer les liens entre la sphère sportive régionale et les différentes structures du sport scolaire de l'école à l'université (USEP, UGSEL, UNSS et FFSU). Pour se faire, **une enquête en ligne a été adressée à l'ensemble des ligues et comités régionaux du Grand Est** pour établir un diagnostic sur les collaborations existantes.

Nous pouvons nous féliciter du taux de réponse à ce questionnaire. En effet, **82% des structures régionales y ont répondu**.

La deuxième étape, qui est en cours de réalisation, est la **création d'un annuaire des référents sport scolaire et /ou universitaire au sein des Ligues et Comités Régionaux** du Grand Est afin de :

- partager les expertises SSU – Sport Fédéral (formations, arbitrage, organisations...);
- faire découvrir de nouvelles disciplines sportives;
- prolonger l'engagement associatif des collégiens, lycéens et étudiants.



3| JEUX RÉGIONAUX DES JEUNES 2018

La manifestation « Jeux Régionaux des Jeunes » (JRJ) est une action qui était jusqu'alors réalisée par le CROS Champagne-Ardenne et dont la pérennisation a été actée.

Le **CROS Grand Est** et le **Service Régional UNSS** de l'Académie de Reims étaient les organisateurs de cette manifestation. Celle-ci a été une réussite avec près de **1 300 collégiens (11 à 13 ans)** qui se sont rassemblés à Reims (Marne) le mercredi 23 mai 2018.

Ces jeunes ont ainsi pu pratiquer **une vingtaine de disciplines sportives** en plus de participer à **une dizaine d'ateliers pédagogiques**. Ces ateliers avaient notamment pour objet la lutte contre les discriminations, le développement durable, les valeurs du sport, etc.



Enfin, nous tenons à remercier le CREPS de Reims et la Ville de Reims pour la mise à disposition à titre gracieux de leurs installations sportives de qualité.

2018 étant une année de transition, le CROS Grand Est n'avait pu se lancer dans la réalisation de cette manifestation sur l'ensemble du Grand Est. Il s'agit toutefois de l'objectif pour l'édition 2020.

En effet, les **JRJ 2020 seront organisés sur 3 sites** issus des territoires alsacien, champardennais et lorrain.

En définitive, les JRJ sont une mise en œuvre concrète des objectifs fixés par le pôle Éducation et Citoyenneté.



RAPPORT DES PÔLES

SPORT-SANTÉ, BIEN-ÊTRE
PAR YVES EHRMANN | VICE-PRÉSIDENT



Le CROS GE a signé en juillet 2018, en présence de Mme la Ministre, le Plan Régional Activités Physiques aux fins de santé 2018-2022 de l'Agence Régionale de Santé. Ce document a fixé les interventions du CROS GE sur trois axes.



1 | OPÉRATEUR PRESCRI'MOUV

Le CROS GE est l'opérateur Prescri'mouv sur trois départements lorrains : la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle. Il est chargé du développement du dispositif de prescription d'une APS adaptée aux patients adultes en ALD atteints de maladies chroniques (Diabète de type 1 et 2 - Cancers du sein, colorectal et de la prostate - artérite des membres inférieurs –maladie coronaire stabilisée – Bronchopathie Chronique Obstructive BPCO) par une information des médecins et la mise en place de créneaux sport santé dans nos associations sportives.



2 | FORMATION DES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Le CROS GE a la charge de la formation des éducateurs sportifs pour l'accueil sécurisé des patients dans des créneaux d'Activités Sportives Adaptées de nos associations sportives.

Nous avons dû partir de l'existant pour harmoniser le tout et proposer une formation sport santé identique sur les anciens territoires de la région. Nous avons travaillé en liaison avec les CDOS pour la mise en œuvre de celle-ci.

La formation des **Éducateurs Sportifs Sport Santé** – E3S Prescri'mouv - du CROS GE se compose de deux parties :

1 NIVEAU 1 (16H)

Tronc commun piloté par les CDOS

Cette formation dont une partie en e-learning est organisée pour des raisons de proximité par les CDOS dans chaque département, que je voudrais remercier pour leur investissement dans la réussite de ce projet. Elle est en cours actuellement, retrouvez le calendrier sur notre site.

CALENDRIER ENVISAGÉ

Pour 2019-2020, le calendrier de ces formations est à l'étude :

- Formation N2 fin septembre – octobre 2019 pour les candidats N1 de début 2019
- Formation N1 octobre à décembre 2019
- Formation N2 mars à mai 2020 dans les trois territoires.

2 NIVEAU 2 PRESCRI'MOUV (32H)

Tronc commun piloté par le CROS

Cette formation est organisée par le CROS GE sur les 3 territoires de la région. Une session a eu lieu à Troyes, les autres ont dû être regroupées en une session unique au mois de juin 2019 à Tomblaine par manque de candidatures.



3 | ACCÈS POUR TOUS À LA PRATIQUE

Le CROS GE et le développement d'une APS aux fins de santé pour les autres publics : les enfants (moins de 5 ans), les jeunes (de 5 à 17 ans), les adultes (18 à 64 ans) et les séniors (plus de 65 ans). Ces publics sont bien des adhérents potentiels de nos associations sportives pour une pratique non compétitive de forme-santé.

Le CROS GE a pour objectif de recenser toutes ses activités au travers d'une enquête aux comités départementaux faite par les CDOS, qui devrait déboucher sur une cartographie permettant aux futurs pratiquants ou aux parents des jeunes de trouver un club sportif près de chez eux. Les clubs sportifs pourraient être labellisés "Club Forme Santé" par le CROS GE, mais dans ce domaine tout reste à faire.

PERSPECTIVES

Je pense que les activités sport santé vont se développer et l'enjeu pour le mouvement sportif est de répondre à cette demande en mettant en place des activités sportives adaptées dans tous les clubs sportifs du Grand Est.

Vaste programme, mais « la nature ayant horreur du vide », le besoin sera comblé avec ou sans le mouvement sportif organisé, avec ou sans nos clubs des fédérations sportives.

RAPPORT DES PÔLES

FORMATION ET PROFESSIONNALISATION PAR BERNARD SIMONIN | VICE-PRÉSIDENT

COMMISSION SUIVI DU PLAN DE FORMATION

Président : Bernard SIMONIN

Membres :

- Agnès RAFFIN
- Albert CHARPENTIER
- Jean-François STRZYKALA
- Michel LEQUEUX
- Lionel DUÈDE

COMMISSION FORMATION DES JEUNES FUTURS DIRIGEANTS

Présidentes : Agnès RAFFIN et Catherine SCHUBNEL

Membres :

- Janine WRONA
- René LOPEZ
- Jean-Marc VOIRIN
- Jean-François STRZYKALA
- Jean-Marie NOËL

COMMISSION EMPLOI ET PROFESSIONNALISATION DES STRUCTURES

Président : Bernard SIMONIN

Membres :

- Thierry BILICHTIN
- Guy BOOTZ
- Anthony SCREMIN
- Rémy STANGRET

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION SPORT-SANTÉ

Membres :

- Yves EHRMANN
- Bernard SIMONIN
- Evelyne SALAUN
- Patrick LAURE
- Lionel DUÈDE
- Clara CHRIST



Organigramme du pôle revu fin 2018

NOS FORMATIONS : "UN COUP DE MOU" QU'IL FAUT SURMONTER

Les **chiffres 2018** : Une baisse sensible (20 à 40%) des actions de formations classiques réalisées par le CROS GE, qui s'explique autant par le repli des disciplines sur leurs priorités de restructuration interne suite aux fusions, **que par une demande de plus en plus prégnante de formations et d'accompagnements de proximité, répondant aux besoins locaux des clubs.**

Il est à noter que ce ralentissement ne concerne pas les formations sport santé qui montent en charge dans nos trois territoires :

- Alsace : 6 journées de formation initiale label santé (42h) pour 35 stagiaires + 1,5 journée de formation continue et mise à niveau pour 12 stagiaires ;
- Champagne-Ardenne : 2 journées (Bloc 3) pour 18 stagiaires.

Pour les autres formations :

- Jeunes bénévoles futurs dirigeants (15h + stage pratique en Alsace) : 14 stagiaires ;
- Gérer l'association (trésorerie, financements) : 14 journées ;
- Développer l'association (**PSC1 essentiellement**) : 26 journées ;
- Communiquer (stratégie + outils de communication, internet, réseaux sociaux, prise de parole etc...) : 16 journées.

Pour l'ensemble des formations « Gérer + Développer + Communiquer » suivies en 2018, nous dénombrons **242 stagiaires issus de 15 ligues, 10 CD/CDOS ou autres structures, et 50 clubs.**

C'est la formation PSC1 (135 stagiaires en 2018) qui a été de loin la plus suivie auprès de nos partenaires OF de la FNMNS (CA + LO) et de la FFSS (AL).

LE SUCCÈS DES SOIRÉES D'INFORMATION CROS/CDOS



En matière d'initiative décentralisée, il convient de revenir sur les **7 soirées d'information** organisées de main de maître par notre juriste David DERAÏNS en fin d'année 2018 en collaboration avec les CDOS du Grand Est. Les deux thématiques essentielles étaient le « **prélèvement à la source** » et « **la réforme de la formation professionnelle** ».

Succès intéressant à noter pour ces soirées : **157 personnes y ont participé**, sachant que 6 agents des Directions Départementales des Finances Publiques sont venus apporter leur expertise sur le prélèvement à la source. Le CROS GE a également mis en place une visio-conférence pour faire passer les informations aux personnes inscrites aux soirées annulées ou qui n'avaient pu se déplacer.

Tous les documents projetés lors de ces soirées sont en ligne et librement téléchargeables sur le site internet du CROS GE.

TOUT SAVOIR SUR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Réduction d'impôt pour les dons aux associations et fondations.



TRANSFORMATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La construction de notre catalogue des formations 2019 s'est donc réalisée dans un environnement et une conjoncture difficiles : profonde transformation de la formation professionnelle en cours, lisibilité encore très incertaine fin 2018 des financements de l'Etat et des OPCO pour les actions de formation en 2019, inquiétude persistante des dirigeants bénévoles qui n'incite pas à se former.

Nous avons préparé néanmoins un catalogue de formation 2019 comprenant au 1er semestre des actions compactées et prévues de mars à juillet.

En concertation avec le Pôle Éducation et Citoyenneté, nous allons aussi activer les partenariats avec les CDOS, pour relancer notamment de manière novatrice, **les formations « jeunes bénévoles futurs dirigeants » qui se sont fortement essouffées** depuis un an.

Il conviendra d'ailleurs de mieux articuler avec les CDOS les actions de montée en compétences des acteurs du sport dans les territoires, et de territorialiser celles qui peuvent l'être.



PLAN PARTAGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Notre souhait est désormais de développer un « **Plan partagé de développement des compétences des dirigeants et salariés de nos disciplines** ». Plan dans lequel CROS et CDOS seront complémentaires et partenaires. Nous nous appuyons pour cela sur le travail initié par la commission formation/apprentissage de l'ex-CCR de 2016 à 2018.

Le CROS a également l'intention de renforcer le fonctionnement et le management de son Organisme de Formation (OF), en constituant et en développant avec l'appui des CDOS, un véritable « **pool d'intervenants formateurs** » qui seront capables d'intervenir sur l'ensemble des territoires. Une action prioritaire pour l'année 2019 et qui s'intégrera dans nos deux feuilles de route : **celle de notre Plan Sport et Territoires (PST) et celle du Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS).**



APPRENTISSAGE : UNE VALEUR SÛRE

FORM'AS, le CFA du sport et de l'animation cogéré au sein de l'APMSA Grand Est par le CROS et le CRAJEP vient de fêter ses 10 ans d'existence et a le vent en poupe : pas loin de **200 apprentis en 2018**, avec **125 employeurs** d'apprentis résidents en Alsace, **32** en Champagne-Ardenne et **24** en Lorraine.

La Région nous incite à développer le recrutement d'apprentis dans nos métiers, l'apprentissage devant être considéré par nos disciplines sportives **comme un levier pour le développement et l'emploi**. Il nous permettra de renforcer les réseaux de professionnels dont nous avons besoin pour structurer et développer nos pratiques dans la perspective de Paris 2024.



CONSULTATIONS SECTORIELLES RÉGION/BRANCHE DU SPORT

Convaincue de la pertinence de ces rendez-vous qui s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 et de ses déclinaisons sectorielles (Contrats d'Objectifs Territoriaux- COT), la Région Grand Est s'est engagée à leur organisation régulière en vue de fédérer les acteurs emploi/formation au service des territoires. Le sport doit y tenir toute sa place. La méthodologie est la suivante :

En 2019, ces consultations ont notamment ciblé, comme prévu dans la loi du 5 septembre 2018, **l'identification d'orientations stratégiques en formation initiale et continue, qui ont pour vocation de valoir schéma prévisionnel de développement de l'alternance.**



- questionnaire en ligne permettant de recueillir des éléments sur les évolutions des secteurs professionnels et leurs stratégies,
- tableau recensant les besoins en compétences et évolution des métiers.

L'enjeu est ici de faire ressortir les points saillants destinés à alimenter les échanges qui se poursuivront tout au long de l'année, notamment dans le cadre des groupes de travail liés à l'élaboration des **Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT)** et dans lesquels nous sommes fortement investis.

LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR SPORT

Dynamique en hausse : + 23% dans la progression des emplois en 8 ans, soit 3500 emplois supplémentaires créés en moyenne annuelle sur la période.

Les mutations économiques, sociales et technologiques impactent les besoins en compétences et de qualification, la filière sport se professionnalise, les pratiques sportives et les formations évoluent, de nouvelles disciplines apparaissent.

L'accélération des réformes consécutives fragilisent les structures (problèmes de financement de diplômés, rythmes scolaires, emplois jeunes...) et encouragent **la multi-activité** et les groupements d'employeurs.



Compétences recherchées : Accueil des différents types de pratiquants dans la structure sportive, fidélisation, implication dans la vie associative, gestion et management de structures sportives et socio-culturelles, vente spécialisée, connaissance technique des produits, encadrement des activités aquatiques, sports de montagne, sport santé...

Métiers en tension : Animateur et développeur de projet sportif et/ou d'animation tout niveau, tout public, chargé de communication (site web, réseaux sociaux), dirigeants bénévoles de structure sportive et des équipes tutorales, **éducateurs sportifs** (cf. nature, montagne, santé bien-être), **maître-nageur** (5000 recrutements recensés au niveau national !)

Les principales propositions de partenariat entre la Région et la filière du sport en matière d'initiative pour l'emploi :

- étude pour définir les besoins des activités aquatiques ;
- apprentissage : susciter les ouvertures de formation en apprentissage plutôt que de filtrer/sélectionner les candidatures (en partenariat avec la Région)
- expérimentations : Formation préparant le BPJEPS APT « coloré » sport de nature à La Bresse, CQP animateur danse (cf. demande des utilisateurs de centres sociaux) ;
- mixage des compétences pour répondre aux besoins du tissu employeur : filière sportif/animation et fonction administrative (chargé de projet, construction de programme d'activité, ...).

Le « **Pacte régional d'Investissement dans les compétences 2019 / 2022** », fixe par conséquent l'ambition partagée entre l'Etat, la Région et les acteurs du territoire, **de transformer en 4 ans l'offre de formation, aussi bien dans la pédagogie, dans les parcours au bénéfice des usagers, que dans son évaluation.** Un pari ambitieux, certes, mais qui devrait générer dans nos rangs de l'enthousiasme et de l'énergie ! Nous serons accompagnés dans cette évolution par l'AFDAS, nouvel OPCO de la branche professionnelle du sport depuis le 1er avril 2019.

RAPPORT FINANCIER

PAR JACQUES MERLE | TRÉSORIER GÉNÉRAL ADJOINT

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

	EXERCICE 2018	
	Montants	%
Produits courants		
Cotisations	40 109,51	4,43%
Prestations	124 428,16	13,74%
Subvention d'exploitation	720 106,50	79,51%
Dons	1 438,07	0,16%
Transferts de charges et Autres produits	19 607,27	2,16%
<i>Total I</i>	905 689,51	100,00%
Charges d'exploitation		
Charges d'activité	6 178,10	0,68%
Charges externes	373 986,75	41,29%
Impôts et taxes	19 813,00	2,19%
Salaires et charges sociales	527 505,14	58,24%
Dotation aux amortissements	13 265,81	1,46%
Dotation aux provisions	1 696,75	0,19%
Autres charges	(7,94)	0,00%
Report de charges affectées		
<i>Total II</i>	942 437,61	104,06%
RESULTAT COURANT		(36 748,10) -4,06%
Résultat financier		
Produits financiers	1 519,67	0,17%
Charges financières	8,75	0,00%
<i>Total III</i>	1 510,92	0,17%
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	17 037,73	1,88%
Charges exceptionnelles	192,36	0,02%
Produit affectés	4 631,00	0,51%
Charges affectées	8 172,00	0,90%
<i>Total IV</i>	13 304,37	1,47%
EXCEDENT ou DEFICIT		(21 932,81) -2,42%

BILAN EXERCICE 2018

ACTIF	EXERCICE 2018			PASSIF	2018
	Brut	Amort.	Net		
Actif immobilisé				Fonds propres & réserves	
Immobilisations incorporelles	37 338,40	-37 338,40		Fonds associatifs	281 158,26
Immobilisations corporelles				Réserves	73 114,96
Constructions	114 857,59	-87 348,90	27 508,69	Report à nouveau	88 958,54
Installatins électriques, matériels et outillage	914,95	-914,95		<i>Résultat de l'exercice</i>	-21 932,81
Autres immobilisations corporelles	87 806,81	-71 906,10	15 900,71	Autres fonds associatifs	3 048,00
Immobilisations financières				Fonds dédiés	8 000,00
Participations	15,00		15,00		
Total I	240 932,75	-197 508,35	43 424,40	Total I	432 346,95
Actif circulant				Provisions pour risques & charges	19 688,15
Stocks et en-cours				Dettes	
Avances & acomptes versés				Emprunts et dettes assimilés	
Créances				Avances & acomptes reçus	
- Usagers	31 231,54		31 231,54	Fournisseurs & comptes rattachés	
- Autres	707 284,46		707 284,46	Dettes fiscales et sociales	77 546,57
Divers				Créditeurs divers (commissions)	30 132,06
V.M.P	50 000,00		50 000,00	Autres dettes	
Total II	788 516,00		788 516,00	Total III	107 678,63
Trésorerie				Produits constatés d'avances	668 504,62
Disponibilités	392 994,33		392 994,33		
Total III	392 994,33		392 994,33		
Charges constatées d'avances	3 283,62		3 283,62		
Total général	1 425 726,70	-197 508,35	1 228 218,35	Total général	1 228 218,35

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PAR THIERRY FRANÇOIS

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 16 mars 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF GRAND EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant :

- L'application de la méthode de référence sur les engagements en matière de retraite,
- Le suivi des fonds dédiés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Valorisation des contributions volontaires

Comme il est précisé dans le paragraphe relatif aux règles et méthodes comptables, les contributions volontaires effectuées à titre gratuit par des membres de l'association sont évaluées aux tarifs du personnel de remplacement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Troyes, le 31 mars 2019

Thierry FRANÇOIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Comité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Troyes, le 31 mars 2019



Thierry FRANCOIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

CROS GRAND EST

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

CHARGES		PRODUITS	
COMPTES	Prévisionnel 2019	COMPTES	Prévisionnel 2019
60. Achats	29 000,00 €	70 - Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises	215 000,00 €
604 - Achats d'études et prestations de services	10 000,00 €	7011 - Cessions de photocopies et infographie	25 000,00 €
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	5 000,00 €	7012 - Cessions d'affranchissements	25 000,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	1 000,00 €	7013 - Cessions de location de matériel	1 000,00 €
6063 - Fournitures d'entretiens et de petit équipement	3 000,00 €	7061 - Participation stagiaires en formation	25 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	5 000,00 €	7062 - Participation OPCA Uniformation	50 000,00 €
607 - Achats de marchandises	5 000,00 €	7063 - Participation Crédit Mutuel	10 000,00 €
		7064 - Participation ACORIS Mutuelle	5 000,00 €
61 - Services extérieurs	54 500,00 €	7065 - Service Impact Emploi	65 000,00 €
6135 - Locations mobilières (Photocopier)	20 000,00 €	707 - Ventes de marchandises	7 000,00 €
614 - Charges locatives et de copropriété	1 500,00 €	708 - Produits des activités annexes	2 000,00 €
6156 - Maintenance	15 000,00 €		
616 - Primes d'assurance	6 000,00 €	74 - Subvention d'exploitation	647 500,00 €
6181 - Documentation générale	10 000,00 €	741 - CNDS	200 000,00 €
6185 - Frais de colloques, séminaires, conférences	2 000,00 €	742 - CNDS - Emploi PSE	7 500,00 €
		743 - FDVA	15 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	205 500,00 €	744 - DRDJSCS - BOP	10 000,00 €
621 - Personnel extérieur à l'association	30 000,00 €	745 - FNADT - Commissariat d'aménagement des Vosges	8 500,00 €
6226 - Honoraires (comptable)	3 000,00 €	746 - DISP - sport en milieu carcéral (DRDFE, ACSE51)	18 000,00 €
6234 - Cadeaux	1 000,00 €	747 - ARS	126 500,00 €
6251 - Voyages et déplacements	81 500,00 €	748 - FONJEP - CRIB	14 500,00 €
6257 - Réceptions	60 000,00 €	749 - REGION service sport	220 000,00 €
6261 - Affranchissement	25 000,00 €	750 - REGION service santé	20 000,00 €
6262 - Téléphone	2 000,00 €	7501 - Divers (ASP-CNOSF-Service Civique)	7 500,00 €
6263 - Internet	300,00 €		
627 - Services bancaires et assimilés	700,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	60 900,00 €
6281 - Cotisations (liées à l'activité économique)	2 000,00 €	756 - Cotisations	60 900,00 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	14 800,00 €	76 - Produits financiers	700,00 €
6311 - Taxe sur salaires	5 000,00 €	764 - revenus des valeurs mobilières de placement	700,00 €
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	7 000,00 €		
63512 - Taxes foncières	1 050,00 €	77 - Produits exceptionnels	9 000,00 €
63513 - Taxes habitation	1 750,00 €	7713 - Libéralités perçues	9 000,00 €
64 - Charges de personnel	523 800,00 €	79 - Transferts de charges	21 500,00 €
641 - Rémunérations du personnel	363 000,00 €	791 - Transferts de charges d'exploitation (Uniformation, IJSS)	21 500,00 €
6412 - Congés payés	10 000,00 €		
6451 - Cotisations à l'URSSAF	100 000,00 €		
6452 - Cotisations aux mutuelles	4 000,00 €		
6453 - Cotisations aux caisses de retraites et de prévoyance	25 000,00 €		
6454 - Cotisations Pole Emploi (ASSEDIC)	16 000,00 €		
6459 - Charges sur congés payés	4 000,00 €		
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 300,00 €		
648 - Autres charges de personnel (titre transports)	500,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante.	112 000,00 €		
658 - Charges diverses de gestion courante	1 000,00 €		
6581 - Assemblée Générale	4 000,00 €		
6583 - Conseil Administration et Bureau Directeur	10 000,00 €		
6586 - Formation	40 000,00 €		
6588 - Sports de nature	30 000,00 €		
6589 - Sport Santé	25 000,00 €		
6590 - Jeux Régionaux des Jeunes	2 000,00 €		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	15 000,00 €		
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions – charges d'exploitation	15 000,00 €		
TOTAL CHARGES	954 600,00 €	TOTAL PRODUITS	954 600,00 €



CROS
GRAND EST



CROS
GRAND EST



CROS
GRAND EST

Sportgrandest.eu

Maison Régionale des Sports

CROS Grand Est - 13 rue Jean Moulin - CS 70001 - 54510 TOMBLAINE

03 83 18 87 00 | grandest@franceolympique.com



#Partagetonsport